

## ADHÉRENTS IMPACT EMPLOI

N'oubliez pas que **chaque association doit obligatoirement être titulaire d'un espace professionnel sur le site internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**. Grâce à cet espace en ligne, chaque association employeur pourra mettre en place le téléversement auprès de la DGFIP.

### 1

#### CRÉATION DE L'ESPACE PROFESSIONNEL

##### RESPECTER LES ÉTAPES SUIVANTES

1. Rendez-vous sur le site internet : **IMPOTS.GOUV.FR-ESPACE PROFESSIONNEL**
2. Cliquez sur « **Créer et activer mon espace professionnel** »
3. Optez pour le **mode simplifié** (1er paragraphe), Cliquez sur la 1ère étape : « **Créez votre espace** »
4. Remplissez l'ensemble des informations demandées (SIREN, adresse mail de contact, mot de passe, coordonnées, accepter les conditions générales), puis **validez**
5. Au terme de la saisie, un courrier sera adressé, **par voie postale**, à votre structure contenant un code d'activation. **Cette lettre contiendra un code à usage unique qui ne doit être utilisé que pour activer votre espace professionnel, sous un délai de 30 jours à compter de la date de la création de l'espace en ligne.**



les banques peuvent compter un délai de 15 jours pour enregistrer le mandat SEPA ! Nous vous conseillons donc d'anticiper afin que tout soit prêt au 1er décembre prochain.



### 2

#### ACTIVATION DE L'ESPACE PROFESSIONNEL

##### RESPECTER LES ÉTAPES SUIVANTES

1. Dès réception du courrier, rendez-vous sur le site internet : **IMPOTS.GOUV.FR-ESPACE PROFESSIONNEL**
2. Cliquez sur « **Créer et activer mon espace professionnel** »
3. Optez pour le **mode simplifié** (1er paragraphe) -> Cliquez sur la 2nde étape : « **Activez votre espace** »
4. Saisissez le **SIREN**, l'adresse mail utilisée lors de la création, le code d'activation indiqué sur le courrier et **validez**
5. Saisissez le **RIB** (IBAN) et **validez**
6. Remplissez l'identification (grâce aux informations saisies lors de la création)
7. Cochez la case signature électronique
8. Conservez une copie de l'inscription
9. Téléchargez et imprimez le mandat de prélèvement bancaire
10. Conservez une copie du mandat de prélèvement bancaire et **adressez-nous une copie** afin que les informations soient conservées dans votre dossier Impact Emploi.
11. **Datez, signez, apposez le cachet de l'association** et envoyez le mandat de prélèvement à votre banque.

Retrouvez l'ensemble des étapes dans une vidéo récapitulative :



<https://www.youtube.com/watch?v=YRXCodU7NHg>